



AVIS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°23/112
Direction territoriale du Havre

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) par décision DIMP 23/104 en date du 5 septembre 2023 a délivré une Autorisation d'Occupation Temporaire n° 22-385 à la Société PROLOGIS France LXXXIX EURL, 42 rue Washington – 75008 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro SIREN 497 834 085, portant sur la dépendance suivante :

- un exutoire situé à l'est du Parc du Hode sur la commune de Saint-Vigor-d'Ymonville, pour un total de 17,20 mètres linéaires et d'un diamètre intérieur de 200 millimètres.

La délivrance de cette Autorisation d'Occupation Temporaire n'a pas été précédée d'une procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3,4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, pour les motifs suivants : au regard des caractéristiques particulières de la dépendance, notamment géographiques, techniques et fonctionnelles, l'ouvrage implanté constituant l'extension du site principal de la Société PROLOGIS.

Description de la dépendance : un exutoire sur la commune de Saint-Vigor d'Ymonville.
Durée de l'Autorisation d'Occupation Temporaire : 5 ans à compter du 1^{er} octobre 2022.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de l'autorisation n° 22-385 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.